

Commune de FROGES



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 juillet 2025

Par convocation en date du 27/06/2025, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie le 2 juillet 2025 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Olivier SALVETTI, Maire de Froges

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS 12

VOTANTS 17

POUR : 17 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 35 /2025

Étaient présents : Olivier SALVETTI, Philippe REVOL, Julien DI FRENZA, Valérie PETEX, Pilar GINET, Francesca NOLOT, Michel ROUX, Virginie DUPOUX, François DI FORTI, David LIOT, Elise LANDREAU, Claude MANGILLI

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Brigitte BELLOT-GURLET (donne procuration à Philippe REVOL) - Emmanuelle OLTRA (donne procuration à Michel ROUX) – Arnaud RUCHE (donne pouvoir à François DI FORTI) – Faustine LARUELLE (donne procuration à Virginie DUPOUX) - – Philippe ORSET-BLANC (donne procuration à Olivier SALVETTI)

Absents : Mireille CEZIAN, Djamel BOULACEL, Brice MAUCLERE, Laure ANDREOLETY

Elise LANDREAU a été désignée secrétaire de séance

CREATION D'UNE DESSERTE FORESTIERE

CHEMIN RURAL DE LAVAL AUX ADRETS (DIT DE DARME) – Demande de subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants,

Vu le Code Forestier,

Vu la nécessité d'améliorer l'accès aux parcelles forestières situées dans le secteur et desservies par le chemin rural de Laval aux Adrets (dit de Darme),

Considérant l'intérêt économique, sécuritaire et environnemental d'une meilleure desserte forestière,

Considérant que ledit chemin rural présente un intérêt stratégique pour la desserte du massif forestier,

Considérant les demandes exprimées par les différents acteurs et utilisateurs du site,

Monsieur le Maire expose que :

Depuis plusieurs années sont constatées des difficultés liées à l'exploitation forestière de parcelles desservies par le chemin de Darme : desserte en mauvaise état, voiries dégradées et non adaptées au passage réguliers de camions et grumiers, stockage de bois...

Avec l'appui et la collaboration de la Communauté de Commune Le Grésivaudan, du CNPF, des communes de Laval et des Adrets, un plan prévisionnel de travaux et un budget prévisionnel de travaux ont été établis comme suit :

- partie réfection (route de Darne) 1100 ml = 23 712 €HT
- transformation de la piste en route 850 ml = 50 000 €HT

Soit un total de 73 712 € HT

- acquisition de l'emprise : coût du fond 5000 € + frais de notaire 750 € + frais de géomètre : 8 000-10 000 €

Soit un total de 15 000 €

- entretien : 0,67 €/m linéaire / an de N à N+5

Soit 1000 € HT/an sur la partie création et 1300 € HT/an sur la partie réfection

Le plan prévisionnel de travaux est joint en annexe de la présente délibération.

Dans le cadre de la mesure « Créer des dessertes forestières » de la programmation du FEADER 2021-2027, une aide à hauteur de 80% des dépenses éligibles HT peut être appelée sur les projets collectifs.

A ce titre, la commune peut solliciter auprès de la Région une aide d'un montant de 58 969 € pour la réalisation du présent projet.

Aussi, et après avoir exposé les faits précédents, il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un avis favorable à la création d'une desserte forestière sur le chemin de Darne, conformément au plan prévisionnel de travaux ci-joint ;
- de charger Monsieur le Maire de solliciter les aides financières disponibles, notamment De solliciter une subvention auprès du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes au titre de la mesure « créer des dessertes forestières » (FEADER 2021-2027) pour un montant de 58 969 €,

Après en avoir débattu et avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à la création d'une desserte forestière sur le chemin de Darne, conformément au plan prévisionnel de travaux ci-joint ;
- de charger Monsieur le Maire de solliciter les aides financières disponibles, notamment De solliciter une subvention auprès du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes au titre de la mesure « créer des dessertes forestières » (FEADER 2021-2027) pour un montant de 58 969 €,

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le et affichée le
Le Maire
Olivier SALVETTI

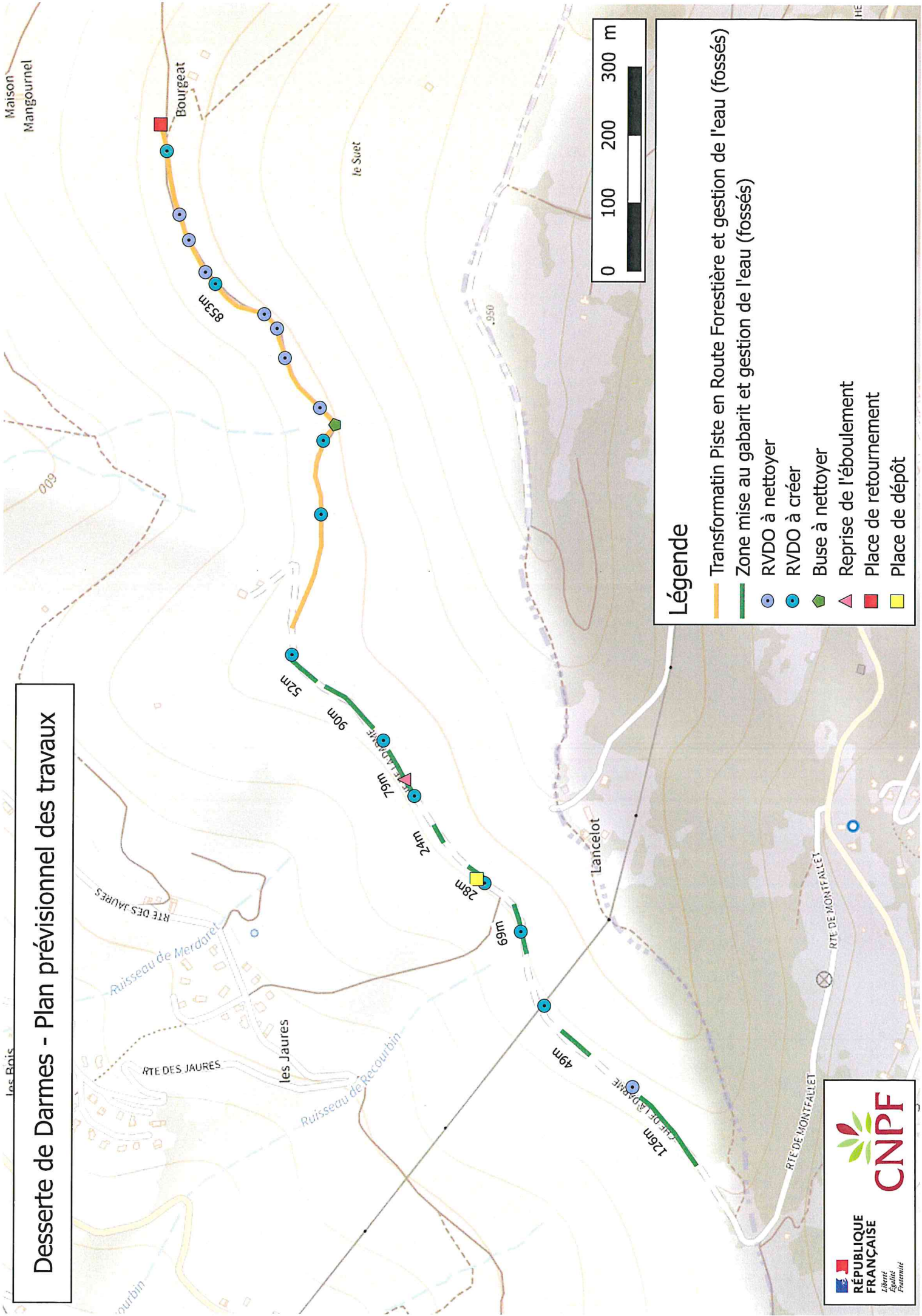
Fait à Froges,
le 2/07/2025
Extrait certifié conforme
Le Maire
Olivier SALVETTI



Secrétaire de séance
Conseillère Municipale
Elise LANDREAU



Desserte de Darmes - Plan prévisionnel des travaux



Légende

- Transformatin Piste en Route Forestière et gestion de l'eau (fossés)
- Zone mise au gabarit et gestion de l'eau (fossés)
- RVDO à nettoyer
- RVDO à créer
- Buse à nettoyer
- ▲ Reprise de l'éboulement
- Place de retournement
- Place de dépôt

